

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1042**

commune (s) :

objet : Avenant collectif de transfert de la société Technologies Nouvelles au profit de la société Aximum

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1042**

objet : **Avenant collectif de transfert de la société Technologies Nouvelles au profit de la société Aximum**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent avenant de transfert concerne une cession de fonds de commerce de la société Technologies Nouvelles au profit de la société Aximum, et du changement du titulaire à intervenir sur les marchés :

- marché n° 072 940 H : maintenance du système VIAPIX au laboratoire de voirie,
- marché n° 091 416 Q : mise à jour partielle des banques de données et d'images numériques du patrimoine de la voirie de la Communauté urbaine.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 avril 2009, enregistré le 6 avril 2009, la société Technologies Nouvelles a cédé à la société Aximum un fonds de commerce de la société Technologies Nouvelles d'achat, vente et toutes prestations de services d'auscultation routière et les relevés d'état des chaussées routières ou autoroutières, leur traitement informatique et leur présentation analytique par diagramme, carte et le développement ou l'acquisition de programmes informatiques et de matériel d'auscultation exploité 6, avenue des Hauts Grigneux - 76420 IHOREL. L'entrée en jouissance a eu lieu le 2 avril 2009. La société Aximum prenant en conséquence l'ensemble des marchés conventions ou contrats que la société Nouvelles Technologies a conclu.

Le siège social de la Société Aximum est situé au 41, boulevard de la République à Chatou (78403).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Aximum à se substituer ainsi à la société Technologies Nouvelles dans les marchés communautaires dont elle est mandataire à compter de la date de notification du présent avenant.

Deux marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- marché n° 072 940 H : maintenance du système VIAPIX au laboratoire de voirie,
- marché n° 091 416 Q : mise à jour partielle des banques de données & d'images numériques du patrimoine de la voirie de la Communauté urbaine.

Cet avenant ne change en rien les marchés susvisés ;

Vu ledit avenant ;

DECIDE

1° - Approuve ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Aximum.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.